

Construction du référentiel et construction de la note de service certification

Séminaire d'accompagnement du
RF BTSA AP

Paris, Toulouse – Mai 2013

Les spécificités de la rénovation du BTSA AP

- Diplôme construit en aval de la rénovation du Bac Pro AP
- Un secteur en forte évolution, du fait d'une évolution rapide des attentes de la société vis-à-vis des aménagements paysagers
- Une filière dans laquelle se sont multipliés les diplômes professionnels en aval du BTSA
- Une filière où les effectifs d'étudiants et la poursuite d'études sont importants
- Une place importante des formations par apprentissage

Contexte de rénovation des BTSA

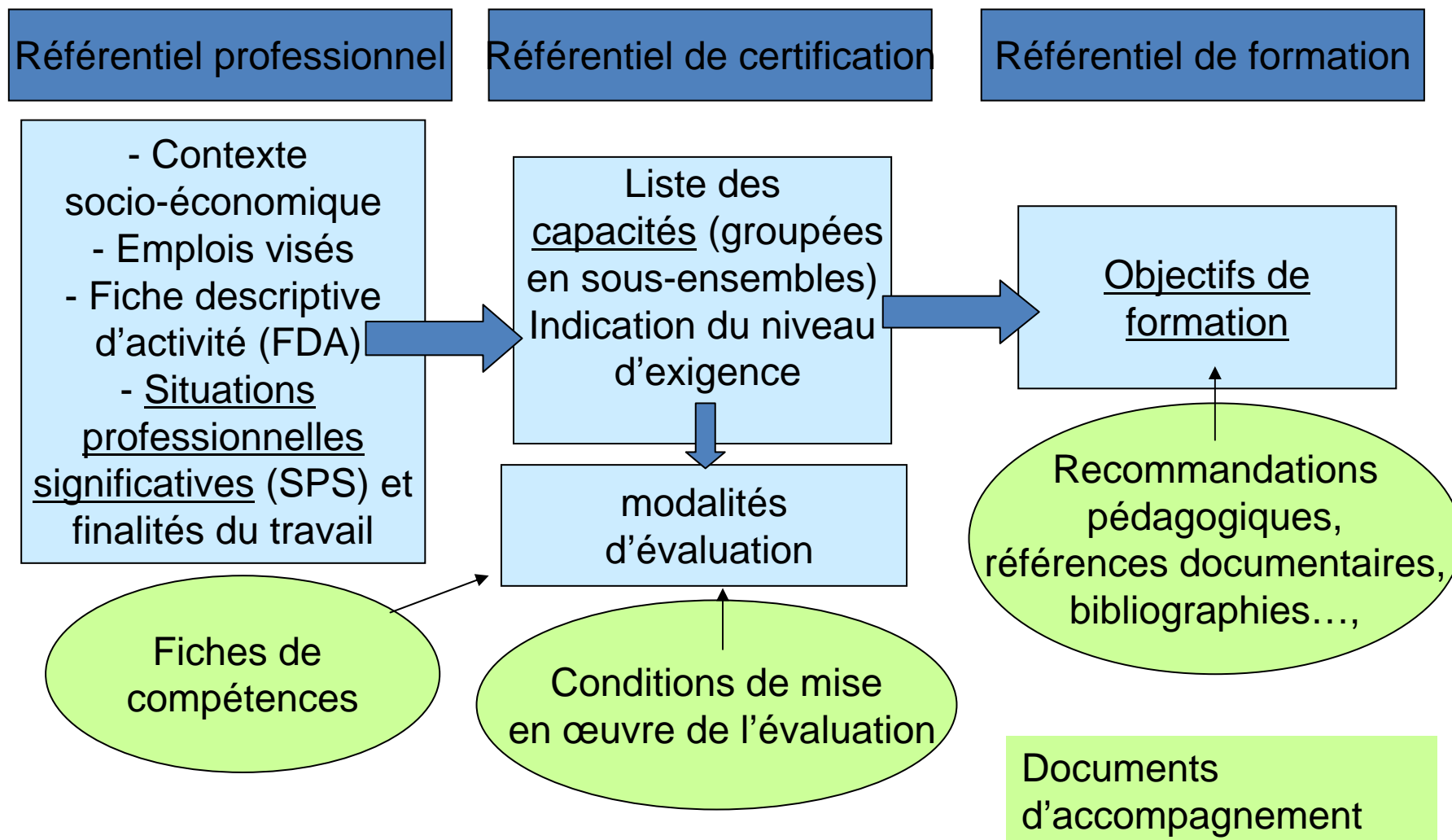
- Bien distinguer les niveaux 3 et 4 (épreuves d'un niveau d'exigence adéquat)
- Adapter le diplôme au contexte économique, technique et continuer à permettre une **insertion professionnelle** de bon niveau ;

Taux net d'emploi : 93% toutes options (33 mois)

AP : 97,5%

- Accompagner la **poursuite d'études** des diplômés du BTSA **AP : 64,8%** dont :
 - Licence pro (35%)
 - Licence (13,4%)
 - Prépa (27,6%)

Les 3 parties du référentiel de diplôme sont construites et articulées en cohérence



Un travail d'écriture en plusieurs étapes et en partenariats (1)

- Rédaction du **référentiel professionnel (DRIF)**
- Formulation d'un **référentiel de certification** appuyé sur le référentiel professionnel
- Rédaction du référentiel de formation portée par **l'objectif de certification des capacités**

Les fonctions (FDA) d'un titulaire du BTSA AP

- 1 - Organise et encadre la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable, en ayant connaissance du contexte juridique et réglementaire (Grenelle II, Ecophyto 2018...)
- 2 - Contribue à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service (collectivités) dans une démarche éco-responsable
- 3 - Contribue à la gestion technico-économique
- 4 - Participe à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation
- 5. Est amené à communiquer sur son métier, sur l'activité de l'organisation dans laquelle il se situe et sur les thèmes de l'environnement et du développement durable

Les champs de compétences organisant les SPS

- 1. Développement d'aménagements paysagers
- 2. Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers
- 3. Organisation du travail et encadrement de l'équipe
- 4. Gestion technico-économique des activités
- 5. Communication

Les SPS du BTSA AP sont présentées par champ de compétences (p13)

Champ de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalité
1. Développement d'aménagements paysagers	<ul style="list-style-type: none">• Prise en compte du site et de la demande• Réalisation d'une proposition d'aménagement en adéquation avec la demande• Elaboration du plan de réalisation d'un projet d'aménagement• Proposition de solutions techniques et agronomiques	Conforter, voire développer l'activité de la structure et satisfaire l'attente des clients et usagers par le développement des solutions créatives dans le respect du développement durable

1. Développement d'aménagements paysagers

- Prise en compte du site et de la demande
- Réalisation d'une proposition d'aménagement en adéquation avec la demande
- Elaboration du plan de réalisation d'un projet d'aménagement
- Proposition de solutions techniques et agronomiques

Conforter, voire développer l'activité de la structure et satisfaire l'attente des clients et usagers par le développement des solutions créatives dans le respect du développement durable

2. Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers

- Implantation du chantier
- Réalisation de travaux d'aménagements paysagers
- Gestion technique et paysagère des aménagements
- Réalisation de plans de récolement
- Réception du chantier

Améliorer le cadre de vie et favoriser le développement durable par la valorisation des paysages, l'entretien, la maintenance et la création d'aménagements paysagers

3. Organisation du travail et encadrement de l'équipe

- Planification des activités et des tâches et organisation de la logistique
- Gestion des aléas
- Mise en œuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur
- Encadrement du personnel, des apprentis et des stagiaires

Rationaliser le travail et développer la performance des personnes et de l'équipe

4. Gestion technico-économique des activités

- Chiffrage de projets et établissement de devis
- Consultation des fournisseurs, voire négociation avec ces derniers
- Gestion du parc matériel, gestion des stocks
- Suivi technico-économique des chantiers

Gérer, réguler, voire réorienter le fonctionnement technico-économique des chantiers et de la structure

5. Communication

- Intervention en réunion de chantier
- Echanges avec les clients, usagers et prospects

Créer, développer et entretenir des relations professionnelles de qualité avec les acteurs internes ou externes à l'organisation

Progressivité des capacités (Référentiel de certification = RC)

- **C5 : Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement. (capacité liée au module M51)**
- **C6 : Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement (liée aux modules M52&M53)**
- **C7 : Assurer la planification et la conduite des chantiers d'AP en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale (liée au module M54)**
- **C8. Assurer la gestion économique des chantiers (liée M54)**
- **C9 : Participer au processus d'élaboration d'un projet d'aménagement paysager (liée au module M55)**
- **C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle (M61-Stages)**

Architecture des capacités

C5 : site
& attentes

C6 : mise en œuvre
des techniques (sol
et végétaux)

C9 : proposition
d'aménagement

C7 : planification et conduite

C8 : gestion économique

Chantiers

C6 : mise en œuvre
des techniques
(implantations et
constructions)

Correspondances Capacités- Epreuves certificatives

- C5. Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement
 - E5, 1 CCF (diagnostic)
- C6. Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement en respectant la sécurité et l'environnement
- C7. Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale
- C8. Assurer la gestion économique des chantiers
 - E6 :
 - 1 CCF pratique explicitée (« topo »)
 - 1 CCF écrit suite à visite de chantier
 - 1 CCF pratique/écrit/oral (choix et mise en œuvre des végétaux)
 - 1 CCF pratique/écrit/oral (plan de gestion et modalités de gestion)
 - 1 CCF écrit (étude de cas)
- C9. Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
 - E5, 1 CCF (proposition)
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle
 - E7, évaluation finale intégrative

Un travail d'écriture en plusieurs étapes et en partenariats (2)

- Construction de **l'architecture des modules et des évaluations**
- Formulation des **objectifs de formation et sous-objectifs par module**
- Formulation des temps pédagogiques en **pluridisciplinarité**
- Formulation des **documents d'accompagnement** (donnant des orientations sur les moyens d'atteindre les objectifs, les contenus mis en œuvre prennent sens en fonction des certifications)
- Evaluations des capacités (modalités des CCF et épreuves hors CCF, épreuves terminales)

Architecture des modules

**M51 : Enjeux :
Contexte &
déterminants**

**M52 :
connaissance &
gestion végétaux**

**M55 : Elaboration
d'une proposition
D'AP**

**M54 : Gestion
technico-
économique des
chantiers**

**M53 : technique
d'implantation &
construction pour
l'AP**

M51 : Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers

- **Objectif général : caractériser les déterminants du projet en fonction des éléments du contexte**
 - 1 - Caractériser le contexte général des opérations d'aménagement
 - *Comprendre les paysages et des jardins dans leur contexte, les acteurs de la filière, politique d'aménagement, contexte réglementaire...*
 - 2 - Caractériser le contexte environnemental et agro-écologique d'opérations d'aménagement
 - *Diagnostic écologique, agronomique,...*
 - 3 - Distinguer des représentations sociales et culturelles liées aux aménagements paysagers
 - *Culture du paysage et des jardins, intégration des attentes sociales et des attentes du commanditaire*

M51 : Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
STAE		14,5	14,5	29
Biologie-écologie		14,5	14,5	29
Agronomie			14,5	14,5
SESG		14,5	14,5	29
Histoire-géographie		14,5		14,5
ESC		14,5		14,5
TOTAL		73,5	58	130,5

M52 : connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers

- **Objectif général : Choisir les végétaux et assurer la gestion des espaces paysagers**
 - 1 - établir un plan de gestion en tenant compte du contexte et des spécificités du projet d'aménagement paysager
 - *les modes de gestion, les documents de gestion (mobilisation des diagnostics et production de documents)...*
 - 2 - choisir des végétaux en cohérence avec les caractéristiques du milieu et les objectifs de l'aménagement
 - *caractéristiques biologiques et d'usage des végétaux, connaissance et reconnaissance des végétaux horticoles et spontanés, impacts des végétaux sur l'environnement..*
 - 3 - conduire la mise en place des végétaux
 - *techniques d'installation*
 - 4 - choisir des techniques d'entretien des aménagements paysagers
 - *protocoles d'entretiens*
 - 5 - choisir des matériels appropriés à la situation
 - *caractérisation, utilisation*

M52 : connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
STAE		43,5	116	159,5
Biologie-écologie		14,5	43,5	58
Agronomie		14,5	14,5	29
STE			14,5	14,5
TOTAL		72,5	188,5	261 h

M53 : Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager

- **Objectif général : Prendre les décisions opérationnelles pour atteindre les objectifs du chantier dans le respect de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement**
 - 1 - maîtriser les techniques de lever et d'implantation des réalisations paysagères
 - *topographie*
 - 2 - choisir les matériels d'implantation et de construction
 - *caractérisation, prise en compte des conditions du chantier*
 - 3 - conduire des travaux de génie civil et de constructions paysagères
 - *travaux préliminaires, dimensionnements, normes, génie civil, matériaux, maçonneries, réseaux...*

M53 : Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
STAE		43,5	87	130,5
STE		29	29	58
TOTAL		72,5	116	188,5 h

M54 : Gestion technico-économique des chantiers

- **Objectif général : assurer l'organisation et la gestion technico-économique des chantiers**
 - 1 - Caractériser le fonctionnement d'une organisation d'aménagements paysagers et ses déterminants économiques
 - 2 - Organiser et planifier les activités et interventions sur les chantiers
 - 3 - Chiffrer les opérations permettant de répondre à un appel d'offres et/ou établir un devis
 - 4 - Assurer le suivi technique, administratif et la réception du chantier
 - 5 - Réaliser un bilan économique de chantier intégrant des éléments de durabilité
 - 6 - Optimiser la gestion du matériel
 - 7 - Adapter le management aux conditions du chantier et aux ressources humaines disponibles

M54 : Gestion technico-économique des chantiers

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
STAE		29	14,5	43,5
SESG		29	29	58
TOTAL		58	43,5	101,5 h

M55 : Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager

Objectif général : Participer au processus d'élaboration et de communication d'un projet d'aménagement paysager

- 1 - Effectuer le diagnostic d'un espace à aménager ou à gérer
- 2 - Participer à la détermination du programme d'un aménagement simple
- 3 - Contribuer à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- 4 - Réaliser les documents techniques d'exécution
- 5 - Participer à la présentation de la proposition d'aménagement ou de plan de gestion

M55 : Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
STAE		29	87	116
TIM			14,5	14,5
TOTAL		29	101,5	130,5 h

Les volumes horaires (grille p 23)

DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel	M 51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	130,5 heures
	M 52 – Connaissance et gestion des végétaux	281 heures
	M 53 – Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	188,5 heures
	M 54 – Gestion technico-économique de chantiers	101,5 heures
	M 55 – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	130,5 heures
Mises en situations professionnelles	M 61 – Stage(s)	12 à 16 semaines
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</i>		150 heures
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 heures

Epreuve E5 (coefficient 3)

- Evaluation C5/C9 (M51/M55) voir NS p 27
- **C5 : Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement**
- **C9 : Participer au processus d'élaboration d'un projet d'aménagement paysager**
- **Support CCF et projet tutoré : 2 CCF**
- **Hors CCF : Oral sur dossier (support écrit produit par le candidat)**

Epreuve E6 (coefficient 6)

- Evaluation C6, C7, C8, voir NS p 27
- **C6 : Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement**
- **C7 : Assurer la planification et la conduite des chantiers d'AP en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale**
- **C8. Assurer la gestion économique des chantiers**
- **Supports CCF : 5 CCF**
- **Hors CCF : Ecrit Questions – Réponses Ouvertes et Courtes**

Epreuve E7 (coefficient 12)

- **C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle**
- **Support portfolio SPV – Epreuve terminale orale**
- **Épreuve terminale écrite**

Evaluation C10.1, C10.2, C10.3

Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle	Rendre compte d'une situation professionnelle vécue en responsabilité	E7	Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel	12	M 61 Séquences en milieu professionnel et Activités pluridisciplinaires
	Mettre en œuvre une analyse réflexive à partir d'une situation professionnelle vécue en responsabilité				
	Réagir face à une situation professionnelle				

Spécificité de l'épreuve : valorise des situations professionnelles vécues en responsabilité (de technicien supérieur) : fixe un niveau d'exigence par rapport aux maîtres de stage ou d'apprentissage

Pluridisciplinarité

M 51 M 52 M 55	Du paysage au site du projet d'aménagement (Diagnostic) <i>Effectuer un diagnostic d'un espace à aménager ou à gérer. A partir d'exemples de paysage, l'équipe pluridisciplinaire détermine des problématiques qui conduisent les étudiants à poser un diagnostic.</i>	70 h	STAE : 22,5 h Histoire -Géographie : 10 h TIM : 7,5 h ESC : 7,5 h Agronomie : 17,5 h Biologie-écologie : 5 h
M 52 M 55	Critères de choix d'une palette végétale <i>Déterminer une palette pertinente pour le projet M55 ou justifier le choix de la palette d'un aménagement préexistant.</i>	30 h	STAE : 15 h Agronomie : 2,5 h Biologie-écologie : 12,5 h
M 52 M 53 M 54	Raisonnement du choix des matériels	10 h	SESG : 2,5 h STE : 5 h STAE : 2,5 h
M 52 M 53 M 54	Sécurité et contrôle de l'utilisation des équipements	20 h	STAE : 10 h STE : 10 h
M 52 M 53 M 54	Planification et suivi de chantiers	20 h	STAE : 10 h SESG : 10 h

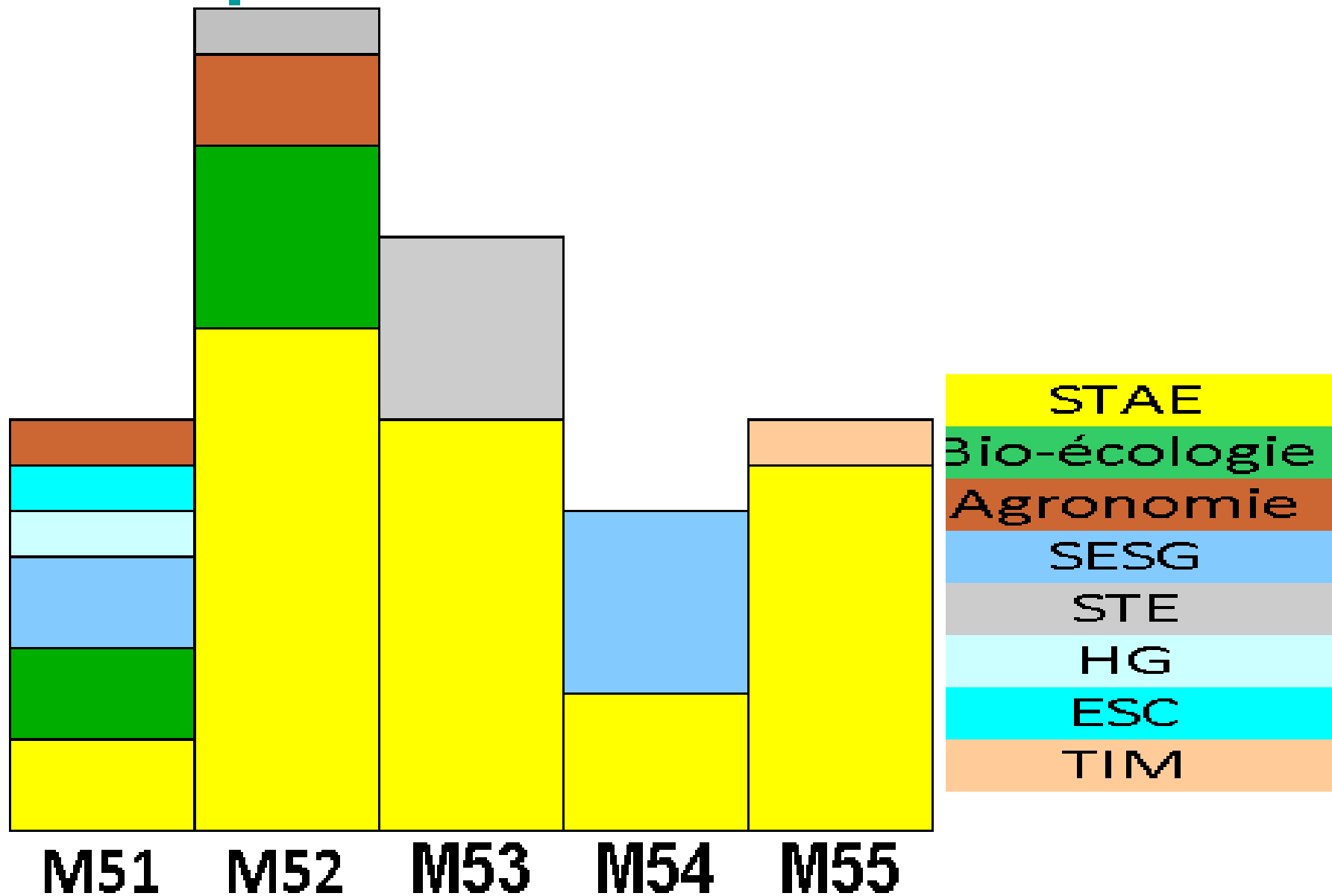
Les évolutions

- Un référentiel équilibré entre les compétences, avec une part d'horaires non fléchés et pour l'accompagnement (Pluri et M11)
- Une culture du paysage et des jardins enrichie d'une culture agronomique et environnementale (M51)
- Une maîtrise du végétal et de ses usages en lien avec le site (M52)
- Une maîtrise des techniques d'implantation et de construction dans le respect des normes et de l'environnement (M53)
- Une formation à la gestion technico-économique (M54)
- La conception d'élaboration de documents de propositions techniques, sous forme de projets tutorés favorisant les approches intégrées (M55)
- Une préparation aux poursuites d'études qui valoriseront des bases techniques constituant le socle pour une création éclairée

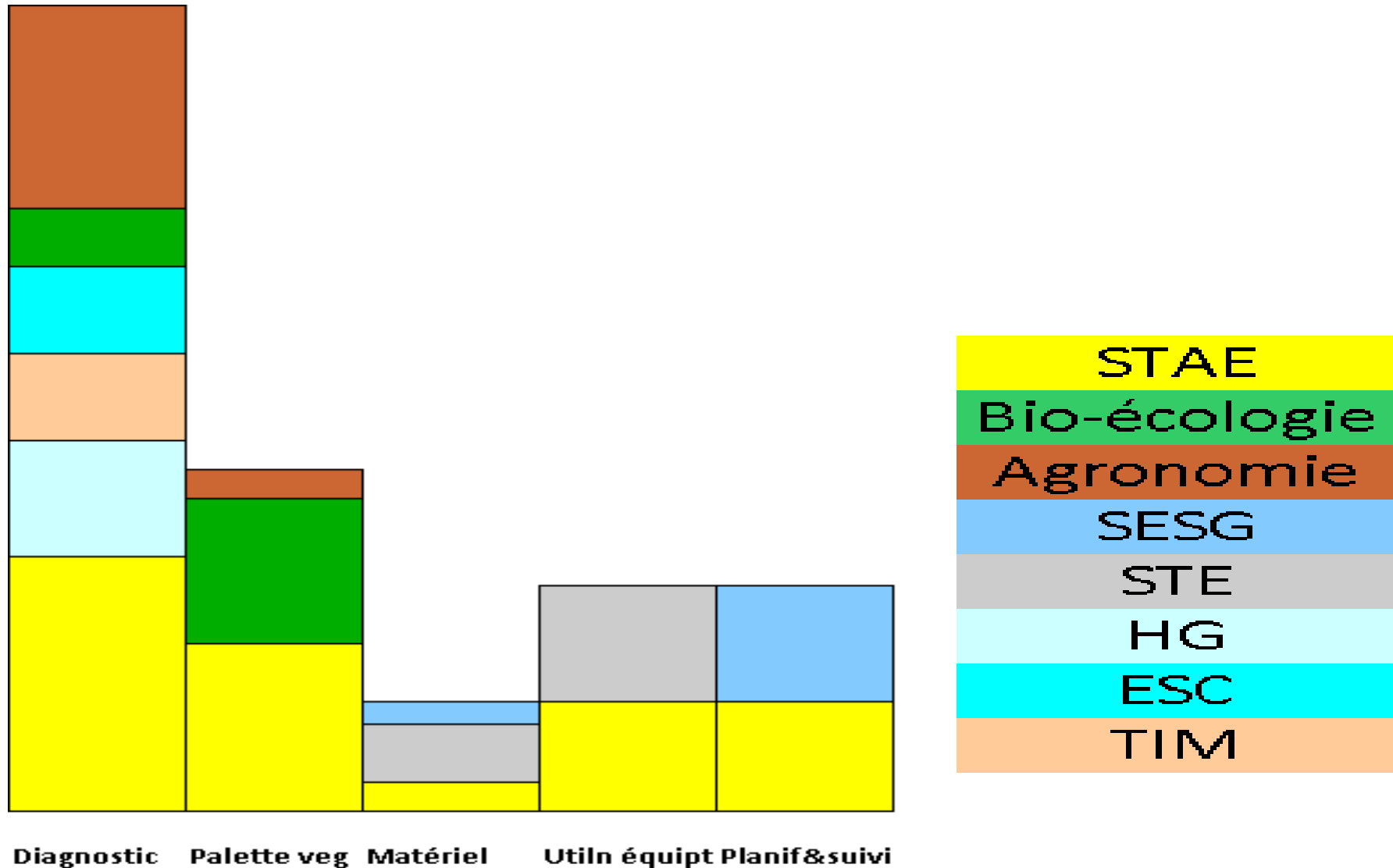
Architecture de la formation

DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel	M 51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	130,5 heures
	M 52 – Connaissance et gestion des végétaux	261 heures
	M 53 – Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	188,5 heures
	M 54 – Gestion technico-économique de chantiers	101,5 heures
	M 55 – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	130,5 heures
Mises en situations professionnelles	M 61 – Stage(s)	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 heures

Répartitions horaires modules



Répartitions horaires pluris



Mise en œuvre des horaires

- Une nécessaire mise en synergie des horaires des différentes disciplines (tous les enseignants de techniques devront viser à intégrer les éléments d'écologie et d'agronomie afin de mettre en phase les raisonnements techniques entre disciplines : les pluri et supports de terrain sont précieux)
- Une nécessaire mise en synergie des horaires des différents modules (ESC, TIM en particulier)
- Les affectations disciplinaires doivent être souples pour tirer au mieux parti des compétences disponibles (par exemple pour CAO-DAO) voire des contributions possibles de professionnels

Des évolutions nécessaires

- Certification de capacités professionnelles favorisant la construction acquis et leur mobilisation par les futurs professionnels
- La reconnaissance des végétaux reste un passage indispensable mais trouve sa place dans une perspective plus large de connaissance et d'utilisation des végétaux pour des finalités aussi environnementales qu'esthétiques
- Disparition de la distinction entre D45 et D46 : tous les étudiants suivront les mêmes modules
- Utilisation des outils et méthodes professionnels encouragée
- Le projet tutoré : le pied à l'étrier pour les poursuites d'études

Place déterminante de la mise en œuvre des épreuves

- Les capacités peuvent être évaluées avec plus ou moins d'exigence : il est impératif de travailler collectivement l'élaboration de règles de conduite permettant une évaluation équitable de tous les candidats pour les épreuves en CCF
- Niveau d'exigence aussi similaire que possible pour les candidats Hors CCF et pour ceux en CCF
- Préparation des futurs candidats à l'esprit des nouvelles épreuves terminales E7